L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JÉROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 30 AVRIL 1834.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

Memento pour les élections prochaines.

1°. On se rappelle qu'Edward D. White a voté faveur d'une loi (sur les sucres) qui a été portée ur notre malheur et pour la ruine de notre état florissant.

2°. Nous l'avons envoyé au Congrès pour défendre nos droits et pour représenter nos besoins, a vendu les uns et foulé aux pieds les autres.

Elevé parmi nous, JOHN B. DAWSON a grandi ec nous; ensemble nous avons vu notre pays sser de la servitude à l'indépendance. Il a tourirs joui de l'estime de ses concitoyens. Comme ilant homme, il a toujours été respecté, comme ityen, il a toujours été aimé, et comme juge, il a ujours été honoré.

SECOND DISTRICT SENATORIAL:

B. MARIGNY.

Pour le Congrès:—1er. district, CH. GAYARRE,
" 2d " JAMES BRADFORD,
" 3e " J. WALKER.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 30 avril.

Nous voyons avec plaisir que le maire n'a pas attendu les antes du Conseil de Ville pour faire nettoyer les ruisseaux vant hier on a commencé à mettre la main à l'œuvre; ulement il serait à désirer que la chose se fit mieux, et que s immondices qu'on en retire ne fussent pas jetées sur le ord de la rue d'où elles répandent une odeur malsaine, il ndant que ces ruisseaux fussent nettoyés tous les matins que des tombereaux enlevassent sur le-champ ces matiè s pestilentielles. Il faudrait aussi exiger que, pendant la ison, personne ne déposât des ordures dans les rues. Les ionances sont précises sur tous ces points, que le ire les relise avec attention et qu'il les fasse mettre en ce; il s'aquerra par là des droits à l'estime de tous s concitoyens.

Nous avons parlé assez clairement à l'*Argus* pour être ompris de lui. Cependant il nous donne à entendre que us ne sommes pas parvenus jusqu'à son intelligence. C'est e tactique qu'il a adoptée pour le dispenser d'entrer en lice. refoulante une polémique qui ne pourrait que tourner à son s avantage. Ce que nous lui demandons n'est pourtant pas difficile à faire. Qu'il nous dise en quoi White l'emporte sur Dawson, pour motiver l'abandon qu'il a fait de ce dernier candidat. Cette question, ce nous semble, est assez claire ent posée pour que l'*Argus* la comprenne. S'il n'y rénd pas convenablement, il nous donnera le droit de penser de dire de lui ce que nous voudrons.

L'*Argus* semble nous faire un crime d'avoir attaqué le conseil de Ville, il nous dit qu'il est très facile de critiquer; il ne suffit pas de dire que telle loi est mauvaise, qu'il ut en proposer une meilleure. Si l'*Argus* s'était donné la eine de lire nos derniers articles, il aurait vu que nous ne ttaquons pas les lois, que nous demandons seulement la sa ion publique. Ce que nous réclamons est dans l'intérêt énéral, et nous ne craignons pas que l'on nous blâme de ir la cause de l'humanité. Si l'*Argus* trouve que le Con il de Ville a raison de fester dans l'inaction, quand il s'a it d'intérêts aussi puissants, qu'il prenne ouvertement sa fense, nous lui répondrons.

On peut rencontrer un trio mieux assorti que celui des ux de cette ville, qui ont arboré le pavillon de White. s hommes vraiment fâchés pour ce parti, qui certes n'est s pourvu d'un certain mérite, qu'il n'ait pu trouver que s bouches gênées pour chanter les louanges de son candat. Il y a ici un vieux proverbe qui dit: *Dis-moi qui tu ntes, je te dirai qui tu es.* Ne pourrait-on pas en faire l'ap cation, nous ne dirons pas à M. White, mais à ses partisans, qui ne craignent pas de le compromettre, en laissant fs ir son nom sur trois feuilles qui ont perdu tout sentiment pudeur? Avons-nous besoin de parler de l'*Argus*? Ses ff ments propriétaires, depuis huit ans, n'ont-ils pas assez ouvé son impudeur? Avons-nous besoin de nous apesantir sur ll ait du public l'a *jugée* depuis long-tems; il est donc ile que nous le fatiguions. Parler du *Louisiana*, ce serait re au public une espèce d'injure; il sait à quoi s'en tenir rg ard de cette feuille. Que dire du *Mercantile Advertiser*? Il ne prononcer ce nom sans se compromettre? Voilà pendant à quoi en est réduit le parti de White; il est obligé avoir recours à ces journaux, qui ont perdu toute considé ion. Le *Mercantile* s'était proposé pour arborer le même ll ion que nous, mais nous nous sommes bien gardés de ll ir qu'une telle bouche prononçât le nom de notre candat. Nous avons craint que son approche ne ternît l'éclat de nos couleurs.

Seuls nous sommes assez forts pour soutenir notre belle se. Nous avons le peuple pour nous, qu'avons-nous à ll ir? Tous les jours nous entendons dire que notre can dat se tant de nouveaux partisans. Nous avons appris hier ir un habitant des Attakapas, que le général Dawson, qui se ve en ce moment cette partie de l'état, est certain d'obte ir une immense majorité dans cette contrée; et ce témoi ge ne n'est pas douteux car il est sorti de la bouche d'un ll iste.

La corvette de guerre *St-Louis* est arrivée à Pensacola le ll de ce mois; elle est partie de Carthagène le 4 du même ois. Elle annonce que les Français étaient attendus vers 15, pour attaquer cette place, parceque le gouvernement de ouis-Philippe n'a pas été satisfait de la réparation que l'on offerte pour les insultes commises envers le consul Barrott. grand nombre de négociants de cette ville, craignant pour la eté de leurs propriétés, sont partis pour la Ja ique, à bord de la corvette *St-Louis*, emportant avec s des sommes considérables en espèces.

Par l'arrivée du navire *Mohawk*, parti du Hâvre le 13 de mars, nous avons reçu nos liasses de journaux du Hâvre du 12, et de Paris du 11. Nos lecteurs trouveront dans notre feuille de ce jour un choix de nouvelles fort intéressantes.

Nous avons reçu nos liasses de journaux de Londres jusqu'au 12 mars, et de Liverpool jusqu'au 14 inclusivement. Voici les articles que nous en avons traduits:

Des lettres d'Ancône, disent que le bruit général est que le roi de Naples a consenti à accorder une constitution à ses sujets.

Les nouvelles d'Espagne sont assez peu satisfaisantes, la conduite privée de la reine régente est le sujet de toutes les conversations, et cause un scandale qui n'est pas épargné. De nouvelles insurrections éclatent journellement, et il y a de grands troubles dans le nord de ce royaume.

Nous n'avons pas de nouvelles de Portugal d'une nature importante. Le général Saldanha a remporté plusieurs victoires brillantes et décisives sur don Miguel—du moins à ce qu'il dit, dans la Gazette de Lisbonne. Mais par quelque effet miraculeux, les morts reviennent sur le champ de bataille, traitent leurs conquérans d'une rude manière, et sont bientôt être anéantis. Tout cela paraît être une farce de part et d'autre et le conflit entre les deux armées continuera aussi long-temps qu'elles trouveront des dupes pour leur fournir de l'argent.

Nous avions bien prévu que la Russie, après avoir complétement apaisé le mécontentement diplomatique qu'avaient suscité ses dernières transactions avec la Porte, tournerait ses regards vers l'Espagne et le Portugal pour retrouver cette ancienne influence qu'elle avait exercée sous Ferdinand. Il paraît constant que l'ambassadeur à Paris a reçu ordre de presser le gouvernement français de faire cause commune pour arrêter le mouvement libéral soit à Madrid, soit à Lisbonne; à cette condition seulement la Russie reconnaîtrait le gouvernement de la reine et l'état de choses tel qu'il est constitué. M. Pozzo di Borgo fait de fréquentes visites à M. de Broglie, et un peu plus encôre à la personne qui représente plus complétement le système du 7 août. Il paraît aussi qu'à tous ces projets se rattache une alliance de famille fortement désirée non plus comme on l'avait espéré dans le principe avec la fille de Nicolas, mais avec sa nièce de Wurtemberg; on sait que dans les idées des maisons princières en Europe on ne reconnaissant même dans Louis-Philippe que le titre de prince du sang, ce ne serait pas l'élever trop haut que d'accorder à son fils la fille d'un roi de deuxième ordre. On ne déroge point à l'étiquette et on se réserve toutes les changes de l'avenir.

Le cabinet de Madrid est assez embarrassé vis-à-vis de l'Angleterre, au sujet du Portugal. Le ministère Grey ne veut pas permettre que l'Espagne s'habitue à franchir la ligne frontière portugaise, sous quelque prétexte que ce soit. Le cabinet britannique a déjà fait connaître à la Cour de Madrid qu'il ne souffrirait pas que l'Espagne se mêlât de la guerre de Portugal, et évite constamment tout prétexte d'empêcher sa prépondérance.

Un mouvement considérable d'artillerie s'est opéré de Vincennes sur Versailles. Huit pièces avec tous leurs équipages appartenant au 1er. régiment de cette arme, ont traversé la ligne entière des boulevarts-de-Paris. Chacun se pressait sur leur passage ne sachant ce que signifiait un pareil remue-ménage.

Il est question de donner de l'extension au décret d'amnistie des Polonais. On a précédemment négocié à ce sujet: et on s'est arrêté au projet de donner à l'amnistie assez de latitude pour que tous les réfugiés polonais, sauf quelques exceptions, rentrent dans leur patrie. On assure que cette affaire a été négocié entre les trois puissances, et qu'elle a principalement pour but de garantir les états européens des entreprises révolutionnaires des réfugiés polonais; et l'on ajoute que le départ du prince Paskewitsch pour St.-Pétersbourg n'est pas étranger à cette négociation.

DERNIERES NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les lettres qu'on reçoit des frontières sont en général peu satisfaisantes: c'est toujours de la part des carlistes le même système d'agression et de harcelement par bandes peu nombreuses, mais composées d'hommes aventureux et possédant parfaitement la connaissance des localités, ce qui les soustrait facilement à l'action des troupes réglées. Une lettre que nous avons sous les yeux porte que Quesada se multiplie autant que la chose est possible pour porter des coups décisifs; mais cette lettre ajoute qu'il lui faudrait quarante mille hommes pour agir efficacement.

Une lettre de Saragosse en date du 1er. mars, confirme la nouvelle d'un soulèvement dans cette ville, mais sans donner de détails. Une autre lettre de Madrid apprend que le mécontement était extrême dans cette ville et que des cris menaçans s'y font entendre chaque jour, ceux qui les profèrent se livrant même quelquefois à des violences contre les libéraux et même à des assassinats. De toutes parts on réclame la convocation des cortès et jusqu'ici il paraît que rien n'a été arrêté à ce sujet. Nous avons reçu une note dans laquelle sont posés les bases de la formation de deux chambres, après lesquelles soupirent les espagnols. Mais il est douteux que l'opinion publique en soit satisfaite.

Voici les bases:

"Les anciennes lois d'Espagne font élever divers doutes ou interprétations au sujet de la convention des Cortès. Le gouvernement actuel se propose de mettre autant que possible les institutions de ce pays au niveau de celles de gouvernemens représentatifs. La couronne se réserve un grand pouvoir sur les Cortès.

"Les chambres se réuniront au moins une fois tous les deux ans, et plus si la couronne le juge convenable. Le roi aura la faculté de convoquer les Cortès, de les proroger et de les dissoudre.

"La chambre haute des proierès se composera pour la première fois de vingt grands d'Espagne, dix évêques ou archevêques, et dix titulos de Castille; et, en outre, de cinquante individus qui se soient distingués par leurs talens et fortune; tous ces cinquante individus seront nommés par la chambre des députés, étant à l'arbitre de cette chambre de les porter à un plus grand nombre par la suite.

"La deuxième chambre sera élue par le peuple: chaque paroisse faisaient son élection d'un ou plusieurs électeurs d'après la population, lesquels électeurs feront un comité comme les colléges français, et éliront des députés. Le nombre des députés sera en proportion de 3 sur 20,000 habitans, et on se réglera d'après le dernier recensement.

"Le budget des recettes et des dépenses sera soumis à l'approbation des chambres; les discussions en seront libres et sans entraves; la couronne aura le *veto sans restriction* dans la sanction des lois.

"C'est à la couronne seule qu'appartient l'initiative des lois, qu'elles présentera à l'approbation des chambres. L'une des premières lois qui seront présentées aux chambres, c'est celle qui doit exclure don Carlos et sa descendance du trône d'Espagne."

Tout cela n'est pas fort libéral, et cependant il est possible que l'on s'arrête à des plans beaucoup moins avancés. La reine a reçu un memoire dans lequel on l'engage à ne pas convoquer de Cortès, mais bien les assemblées provinciales. Ce beau projet, auquel les ambassadeurs des puissances étrangères donnent probablement leur sanction, pourrait bien être adopté. Ce qui contribue à augmenter le mécontentement des graves espagnols, c'est le mépris qu'affiche la reine pour toutes les lois de l'étiquette. On fait courir sur son compte les bruits les plus fâcheux et les plus propres à lui enlever toute espèce de considération.

EXTERIEUR.

PARIS, 11 mars.

On lit dans le Eco de Madrid, le 26 février:

"Le ministère éprouve tant de difficulté pour obtenir les mesures qu'il propose, et la diplomatie étrangère a conservé un tel ascendant sur les affaires de notre pays, que le mécontement est général. Par ma heur, il n'est que trop fondé. Le décret pour l'organisation de la milice urbaine a causé une irritation universelle qui, en certains endroits, s'est convertie en désordres graves. A Santander, par exemple, le décret a été brûlé en grande cérémonie par les habitans, et la municipalité de cette ville a adressé au gouvernement une énergique représentation. A Valence, les choses se sont passées de la même manière. A Madrid, on s'exprime ouvertement sur l'administration, qu'on nous accuse de nous incliner à l'abîme, parce qu'on paraît ne voir, en ne rêve qu'exaltés et républicains, tandis que les carlistes sont traités avec une indulgence extrême. Il n'est pas de nuit que les libéraux ne soient insultés et attaqués dans les quartiers les plus peuplés. Quelques personnes ont été tuées, plusieurs autres blessées, et bien qu'on ait arrêté bon nombre des agresseurs, on n'a fait encore aucun exemple.

Le ministre Burgos continue sa persécution contre don Bartolomé Gallardo, auquel il a fait enlever des presses pour un pamphlet qu'il a dernièrement publié contre lui. Gallardo s'est caché, mais il a écrit un second pamphlet, plus violent que le premier, où il publie *la vie et les miracles du ministre*. Ce ter affaire occupe tout le monde; elle doit décider la chute de Burgos, qui est inévitable."

Nous savons, par des lettres du 1er mars que, dans cette journée, des rassemblemens formés devant le café Lorenzini et à la Puerta del Sol demandaient à grands cris le renvoi des ministres Burgos et Imaz.

Nous lisons dans une lettre écrite de Madrid, des détails presqu'incroyables sur les mœurs de la cour de la reine régente d'Espagne.

MADRID, 1er mars.

"La reine, dit-on, femme jeune et d'un tempérament porté à l'abus des plaisirs sensuels a abandonné tout le soin des affaires pour se jeter dans des déportemens dont on ne trouve d'exemple qu'à la cour de Catherine II et à celle du régent d'Orléans. Le château est livré jour et nuit au plus sales orgies. Les petits soupers réunissent autour de la reine, chaque soir, ce que l'Espagne offre de plus grossièrement corrompu. Il y eut, ces jours derniers, un de ces petits soupers où la reine, entourée de ses mignons M ..., A ..., H ..., son cuisinier P ..., et deux autres, tous hommes de basse extraction, se livra à des excès qui lui firent perdre la raison à la suite desquels eurent lieu des scènes que la plume ne peut pas décrire. Les autres princes de la famille royale sont forcés de s'éloigner du château qui n'est plus qu'un séjour d'impunité. Les amans de la reine y commandent en souverains et s'y disputent non pas ses regards, mais les faveurs sonnantes qu'elle attache au don journalier et dit-on passablement onéreux de sa personne. L'indignation publique n'attend que l'occasion de purger l'Espagne de ce royauté de mauvais lieu. On est convaincu de la profonde influence de Martinez de la Rosa et de ses amis. Les ministres ne sont rien, et comme les favoris sont d'une trop vile espèce pour pouvoir atteindre jusqu'à l'intrigue politique et que leurs fonctions se bornent à passer infatigables, de la cuisine au lit et du lit à la cuisine, il s'ensuit qu'il n'y a pas même de gouvernement.

PARIS, 11 mars.

Les affaires du Luxembourg ont été, le 7 mars, dans la chambre des représentans belges, l'objet d'un débat incident.

M. d'Hoffschmidt par motion d'ordre demandeque la discussion s'ouvrît sur le rapport du ministre des affaires étrangères relatif aux derniers événemens de cette province, la mise en liberté de M. Hanno n'étant pas une réparation suffisante de l'outrage fait au pays.

"Que pensera-t-on, dit l'honorable membre, de cet élan général dont nous avons tant parlé, si nous en restons là, après avoir ajourné la discussion du rapport du ministre. La mise en liberté de M. Hanno est due à la France et à l'Angleterre. Est-ce aux étrangers à nous procurer la réparation d'une insulte? Si quelqu'un reçoit un soufflet, est-ce un autre que celui qui a reçu l'insulte qui doit demander la réparation. C'est à nous de demander le renvoi de Dumoulin; si nous n'obtenons pas ce renvoi, envoyons des troupes dans le rayon. Le gouvernement a senti lui-même l'outrage n'était pas réparé; il n'a pas répondu à la cinquième question de M. Ernst, par laquelle ce membre demandait si le gouvernement considérait la mise en liberté de M. Hanno comme une réparation suffisante.

"La lettre du 28 février du commandant Dumoulin est remplie de menaces. Une nation qui se respecte la considérerait comme une déclaration de guerre.

"Nous attendons un autre rapport pour savoir si le gouvernement a obtenu la mise en liberté par des moyens qui peuvent être avoués.

"Le gouvernement aura consenti à retirer ses ordres pour la milice. Qu'a-t-il fait pour les coupes de bois? Je l'ignore; il n'aura pas osé approuver la vente ou s'il l'a approuvée, il l'aura fait à des conditions qu'il nous cache.

"Voyez ce que disent les journaux semi-officiels. (Ici l'orateur lit un passage du *Correspondant de Nuremberg*, cité par l'*Union*, qui annonce la cession du Luxembourg entier à la Hollande.)"

Le ministre des affaires étrangères a répondu que le gouvernement, tout en regardant la mise en liberté de M. Hanno, obtenue, a ce qu'il a assuré, sur ses réclamations, comme une première satisfaction, sollicitait en ce moment

[illegible] M. d'Hoffschmidt a ajourner sa motion. Ce membre s'est rendu à la prière de ses amis.

On lit dans l'*Indicateur* de Bordeaux, du 7 mars:

Bayonne, 5 mars.

Les troupes de la reine se sont présentées à Ognate, où les Carlistes se trouvaient; mais ceux-ci se sont retirés et se sont portés sur Guernica. Il paraît que là ils se fortifient, et n'abandonneront la position qu'ils occupent qu'après y avoir été forcés.

"Le mouvement carliste en Aragon est positif. J'ai vu une lettre du comte d'Espeletta qui en fait mention succinctement; le 27 du mois dernier, on s'est battu dans les rues de Saragosse: il n'est fait mention dans la lettre du capitaine-général que de deux hommes tués du côté des rebelles, et d'un alguazil (sergent de ville.)

PARIS, 10 mars.

Si le ministère se flatte qu'il atteindra la dissolution des associations au moyen de leur publicité et de leur dépendance de l'autorité, un fait n'en prouve pas moins qu'abandonnées à elles-mêmes, elles portent dans leur sein les germes de faiblesse et de discorde propres à anéantir promptement leur action et leur existence même.

Dans une réunion récente de la plus remuante de ces sociétés, la question d'un mouvement révolutionnaire a été mise aux voix et décidée *négativement* par 1050 voix contre 900. Ainsi, d'une part, la divergence d'opinion a triomphé du fanatisme de parti, et d'autre part, le système de la modération a trouvé des représentans même parmi des hommes qui font profession de ne rien ménager.

Qu'on rapproche cette circonstance des dissensions qui ont rompu la coalition des sociétés ouvrières de Lyon et amené leur complète dissolution, et il sera naturel d'en conclure qu'il suffit au gouvernement de surveiller les partis et d'user au besoin, contre eux, des moyens que lui indiquent nos Codes, sans avoir recours, comme il le fait, à une législation nouvelle qui, après tout, à côté de la législation existante, n'est autre chose qu'un régime d'exception. Le Code et la Charte ne devraient-ils pas être sacrés pour des ministres qui posséderaient le pur amour de la légalité?

(*Le Temps*)

—L'*Ami de la Charte*, de Nantes, mentionne de nouveaux brigandages à main armée commis par les chouans. Voici ce qu'on lit dans son dernier numéro:

"Le 3 mars, à neuf heures du soir, la diligence de Brest à Nantes a été attaquée par trois individus armés de bâtons et qui se sont rués sur les chevaux, les ont arrêtés et se sont présentés à la portière pour faire descendre les voyageurs, en leur demandant trois mille francs. Comme les voyageurs descendaient, l'un d'eux, M. Blanchet, serrurier major du 29e de ligne, reçut un violent coup de bâton sur la tête, mais aussitôt il lutta avec son agresseur; les autres voyageurs accoururent à son aide, et on en vint facilement à bout. Les deux autres assaillans prirent la fuite; celui qui avait donné le coup de bâton essaya aussi de s'évader, mais il ne put y réussir. La gendarmerie de Thouaré, qui faisait la patrouille, arriva sur les lieux, on s'en saisit sous un pont où il s'était réfugié, et il a été conduit à Vannes.

"Ce misérable se nomme Guillar ne Le Pautremot, âgé de 20 ans, laboureur au village de Kercohant en Bettic. La justice informe."

—Nous lisons dans une lettre d'Alexandrie (Egypte), à la date du 4 janvier.

"Les nouvelles de Candie sont des plus affligeantes: les Candiotes ne paraissent pas disposés à se soumettre, et les persécutions auxquelles ils ont été en butte n'ont fait que les aigrir et éloigner tout espoir de rapprochement.

"La crue du Nil est loin d'être satisfaisante, et, selon toutes les apparences, nous sommes menacés de la famine pour les mois de mai et de juin. Le lin quelques produits indigènes manqueront totalement, et la récolte du coton sera bien inférieure à celle des années ordinaires.

"Osmep-Dahari, ministre des finances, le ministre des affaires étrangères et Ibrahim-Pacha ont reçu ordre de se rendre au Caire. Cette réunion, où doit se rendre aussi le commandant d'une corvette anglaise récemment arrivée avec des dépêches, excite vivement l'attention publique. Le consul général de France, celui de Grèce et le colonel anglais Campbell sont aussi partis pour y assister.

"On fait des travaux et des embellissemens importans, entre autres une superbe pont-nadeau, que verser des Francs aux dépenses de laquel plusieurs fonctionnaires européens ont contribué par des souscriptions.

"Le bruit est généralement répandu que les chefs de partisans Turk Belinces, dont les forces sont imposantes, s'est emparé de Hagère. Il est certain que ses proclamations, parvenues jusqu'au Caire, engagent les Egyptiens, à s'unir à lui, leur promettant l'abolition des impôts.

(*Peuple Souverain.*)

ITALIE.

ROME, 21 février.

Le maréchal Beaumont, que les journaux anglais et français font néanmoins tantôt en Angleterre, tantôt à Gênes, est arrivé à Rome le 20 de ce mois, et y a été reçu à bras ouverts par tous les légitimistes français. Il paraît beaucoup en vouloir à ceux de sa dernière campagne en Portugal; ses soldats de cette nation manquent pas de courage, mais ne sont pas, à son dire, propres à combattre en ligne, cependant la cause de don Miguel, à ce qu'il assure, n'est encore nullement désespérée.

Le fameux chef italien nommé Laroche, auquel est associé [illegible] a passé ces jours-ci à Rome.

BAS-CANADA.

MONTREAL, 31 Mars.

C'est après demain que doit avoir lieu l'assemblée générale des habitans de la cité de Montréal, pour délibérer sur l'état des affaires de la province, et adopter la requête qu'il convient d'adresser au Parlement impérial. Tous ceux qui ont à cœur le bien de la chose publique ne manqueront pas sans doute d'y assister. L'assemblée est convoquée généralement; toutes les opinions pourront s'y prononcer. Tout ce qui ressemble à passion, nous voulons pas en rendre compte, quelque [illegible] politiques qu'elles puissent être, ne sont point géné eux ici; et les conséquences qui, dans des occasions semblables, ont suppléé que ceux qui ne sont comme eux. Après [illegible] empêché nous ne voulons pas en tirer [illegible] sisters la classes de notre district, nous nous flattons que la cité et le comté de Montréal ne resteront pas en arrière dans une occasion aussi importante.

Le principal objet pour lequel l'assemblée est convoquée est de prendre en considération les procédés de la chambre d'assemblée relativement aux 92 résolutions et aux adresses au roi et au parlement impérial. Le public a pu s'apercevoir que ce sujet est passé dans cette métropole [illegible] sous les yeux de nos amis qu'il a dû voir dans ses journaux. Nous nous bornerons uniquement à dire ici que le fait à la chambre d'assemblée d'avoir manqué de respect au gouvernement de la métropole et de lui avoir fait des menaces. Nous avons publié la pétition basée sur les 92 résolutions; nous demanderons à nos adversaires de nous y indiquer une seule ligne qui puisse justifier de reproche, et si au contraire il ne respire pas d'un bout à l'autre la plus grande loyauté, le plus sincère attachement au roi et à son gouvernement. Ceux qui attaquent aussi la chambre d'assemblée devraient avoir la bonne foi de publier son adresse pour mettre leurs lecteurs en état de juger par eux-mêmes.

On fait un autre reproche à la Chambre d'assemblée et à ceux qui pensent comme elle, de viser à la révolution.—Nous ne devrons peut être pas répondre à cela; cette accusation est trop ridicule pour que des personnes raisonnables s'y arrêtent. Ce que nous disons ne s'applique donc qu'à ceux qui accusent les Canadiens et les Irlandais d'être des révolutionnaires. Une révolution ne se prêche point dans les clubs, ou dans les journaux; elle éclate tout à coup lorsque le peuple, accablé sous le poids de l'oppression, se lève et prend le parti de soutenir ses droits, lorsque le gouvernement trahit ses engagemens. L'histoire de tous les pays vient à l'appui de cette assertion et sans aller puiser dans l'histoire des pays étrangers, ouvrons les annales de l'Angleterre. On y voit que toutes les révolutions auxquelles ce royaume a été en proie ont été le fait d'un mouvement spontané, et on sait comment plusieurs de ces révolutions se sont terminées. Des rois ont été renversés de leur trône, dont se sont emparés successivement d'autres dynasties; on a vu même des têtes couronnées tomber sur les échafauds. Pendant un tems on a vu aussi l'Angleterre érigée en république.

Au reste ces accusations sont sans fondement; et nous sommes surpris que des personnes qu'on doit supposer être sonnées et instruites osent les faire, sans songer qu'elles les couvrent de ridicule, et qu'elles tombent d'elles-mêmes. En effet, on connaît le dévouement aveugle de certains officiers de la couronne pour les ordres de l'exécutif; on connaît la haine des uns et des autres pour les Canadiens et ceux qui partagent leurs sentimens politiques; si nos paroles, ou nos actions donnaient la moindre prise, on verrait aussitôt pleuvoir les poursuites politiques. L'administration du pays a déjà eu recours à ce remède vio ent et odieux; elle a ignominieusement succombé et elle ne s'exposera point à un nouvel affront.

Si on examine attentivement ce qui se passe dans ce pays, il est facile de se convaincre que les révolutionnaires s'il il y en a, ne se trouvent point dans la masse du peuple, non plus que dans la majorité de la chambre d'assemblée qui a voté les adresses en question. Le peuple, et cette majorité qui le représente, veulent le redressement des abus, une réforme dans l'administration provinciale et dans la composition et constitution du conseil législatif. Les révolutionnaires sont ceux qui s'opposent à cette demande parce qu'ils sont intéressés à voir continuer les abus qui les ont enrichis, eux et leurs familles, voudraient pousser le peuple à des excès, afin d'avoir le plaisir de le mitrailler, s'ils pouvaient, pour assouvir leurs vengeances, et gouverner ensuite à leur gré.

C'est donc une absurdité d'appeler révolutionnaires ceux qui n'ont en vue que d'obtenir justice, qui s'adressent respectueusement au roi pour qu'il traite ses sujets du Canada avec impartialité. Ceux qui nous font les reproches auxquels nous venons de répondre en sentent bien eux-mêmes la futilité, car ils commencent à s'efforcer de tourner en ridicule les procédés de la chambre d'assemblée, et ceux des assemblées publiques tenues dans divers comtés; des feuilles trouvent à redire que le peuple s'assemble pour exercer le droit sacré que lui garantit la constitution, celui de pétitionner le roi; et cependant elles conseillent au parti "Breton" de s'assembler pour désapprouver la chambre d'assemblée et pétitionner contre les mesures qu'elle prie la mère patrie d'adopter. A les entendre, la population Canadienne, parlant la langue française, doit être comptée pour rien; le *Herald* va même jusqu'à dire que les Canadiens ne forment plus la majorité dans cette province.

Le parti qui se dit "loyal et Breton" par excellence parlent aussi d'envoyer en Angleterre un agent pour s'opposer aux demandes de l'Assemblée. On peut s'attendre que MM. VIGER et MORIN, agents de la province, nommés par l'assemblée, rencontreront tous les obstacles possibles [illegible]

[illegible] MM. Gendebien et Ernst ont engagé M. d'Hoffschmidt à ajourner sa motion. Ce membre s'est rendu à la prière de ses amis.

On lit dans l'*Indicateur* de Bordeaux, du 7 mars:

Bayonne, 5 mars.

Les troupes de la reine se sont présentées à Ognate, où les Carlistes se trouvaient; mais ceux-ci se sont retirés et se sont portés sur Guernica. Il paraît que là ils se fortifient, et n'abandonneront la position qu'ils occupent qu'après y avoir été forcés.

"Le mouvement carliste en Aragon est positif. J'ai vu une lettre du comte d'Espeletta qui en fait mention succinctement; le 27 du mois dernier, on s'est battu dans les rues de Saragosse: il n'est fait mention dans la lettre du capitaine-général que de deux hommes tués du côté des rebelles, et d'un alguazil (sergent de ville.)

PARIS, 10 mars.

Si le ministère se flatte qu'il atteindra la dissolution des associations au moyen de leur publicité et de leur dépendance de l'autorité, un fait n'en prouve pas moins qu'abandonnées à elles-mêmes, elles portent dans leur sein les germes de faiblesse et de discorde propres à anéantir promptement leur action et leur existence même.

Dans une réunion récente de la plus remuante de ces sociétés, la question d'un mouvement révolutionnaire a été mise aux voix et décidée *négativement* par 1050 voix contre 900. Ainsi, d'une part, la divergence d'opinion a triomphé du fanatisme de parti, et d'autre part, le système de la modération a trouvé des représentans même parmi des hommes qui font profession de ne rien ménager.

Qu'on rapproche cette circonstance des dissensions qui ont rompu la coalition des sociétés ouvrières de Lyon et amené leur complète dissolution, et il sera naturel d'en conclure qu'il suffit au gouvernement de surveiller les partis et d'user au besoin, contre eux, des moyens que lui indiquent nos Codes, sans avoir recours, comme il le fait, à une législation nouvelle qui, après tout, à côté de la législation existante, n'est autre chose qu'un régime d'exception. Le Code et la Charte ne devraient-ils pas être sacrés pour des ministres qui posséderaient le pur amour de la légalité?

(*Le Temps*)

—L'*Ami de la Charte*, de Nantes, mentionne de nouveaux brigandages à main armée commis par les chouans. Voici ce qu'on lit dans son dernier numéro:

"Le 3 mars, à neuf heures du soir, la diligence de Brest à Nantes a été attaquée par trois individus armés de bâtons et qui se sont rués sur les chevaux, les ont arrêtés et se sont présentés à la portière pour faire descendre les voyageurs, en leur demandant trois mille francs. Comme les voyageurs descendaient, l'un d'eux, M. Blanchet, serrurier major du 29e de ligne, reçut un violent coup de bâton sur la tête, mais aussitôt il lutta avec son agresseur; les autres voyageurs accoururent à son aide, et on en vint facilement à bout. Les deux autres assaillans prirent la fuite; celui qui avait donné le coup de bâton essaya aussi de s'évader, mais il ne put y réussir. La gendarmerie de Thouaré, qui faisait la patrouille, arriva sur les lieux, on s'en saisit sous un pont où il s'était réfugié, et il a été conduit à Vannes.

"Ce misérable se nomme Guillar ne Le Pautremot, âgé de 20 ans, laboureur au village de Kercohant en Bettic. La justice informe."

—Nous lisons dans une lettre d'Alexandrie (Egypte), à la date du 4 janvier.

"Les nouvelles de Candie sont des plus affligeantes: les Candiotes ne paraissent pas disposés à se soumettre, et les persécutions auxquelles ils ont été en butte n'ont fait que les aigrir et éloigner tout espoir de rapprochement.

"La crue du Nil est loin d'être satisfaisante, et, selon toutes les apparences, nous sommes menacés de la famine pour les mois de mai et de juin. Le lin quelques produits indigènes manqueront totalement, et la récolte du coton sera bien inférieure à celle des années ordinaires.

"Osmep-Dahari, ministre des finances, le ministre des affaires étrangères et Ibrahim-Pacha ont reçu ordre de se rendre au Caire. Cette réunion, où doit se rendre aussi le commandant d'une corvette anglaise récemment arrivée avec des dépêches, excite vivement l'attention publique. Le consul général de France, celui de Grèce et le colonel anglais Campbell sont aussi partis pour y assister.

"On fait des travaux et des embellissemens importans, entre autres une superbe pont-nadeau, que verser des Francs aux dépenses de laquel plusieurs fonctionnaires européens ont contribué par des souscriptions.

"Le bruit est généralement répandu que les chefs de partisans Turk Belinces, dont les forces sont imposantes, s'est emparé de Hagère. Il est certain que ses proclamations, parvenues jusqu'au Caire, engagent les Egyptiens, à s'unir à lui, leur promettant l'abolition des impôts.

(*Peuple Souverain.*)

ITALIE.

ROME, 21 février.

Le maréchal Beaumont, que les journaux anglais et français font néanmoins tantôt en Angleterre, tantôt à Gênes, est arrivé à Rome le 20 de ce mois, et y a été reçu à bras ouverts par tous les légitimistes français. Il paraît beaucoup en vouloir à ceux de sa dernière campagne en Portugal; ses soldats de cette nation manquent pas de courage, mais ne sont pas, à son dire, propres à combattre en ligne, cependant la cause de don Miguel, à ce qu'il assure, n'est encore nullement désespérée.

Le fameux chef italien nommé Laroche, auquel est associé [illegible] a passé ces jours-ci à Rome.

[illegible] *Le Fédérateur*, il y a quelques jours, ils sont les requêtes appuyées par le peuple qui ont sauvé le pays en diverses occasions; il est encore au pouvoir du peuple de faire ce qu'il a fait précédemment. Chacun doit être sur ses gardes et profiter de l'avis que le *Canadien* donnait la semaine dernière aux habitans du district de Québec; c'est de ne signer que les requêtes portées par ceux qui seront nommés publiquement par la voie des journaux. Par ce moyen on évitera les pièges tendus à la bonne foi par les prétendus amis du peuple.

Nous croyons en avoir dit assez sur la nécessité imposée aux habitans de la ville et du comté de se trouver en foule à l'assemblée de mercredi. Nous devons ajouter qu'elle se tiendra à la halle du marché de la grand rue du faubourg St. Laurent, et qu'elle s'ouvrira à onze heures.

[*Par autorité.*]

ACTE

Pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Que les acquéreurs de propriétés aux ventes des shérifs, savoir: celles faites par autorité de la Cour des Preuves; celles faites par les Syndics de successions insolvables, et celles de toute espèce et de tout genre; faite par autorité de justice, pourront se garantir de l'éviction de la propriété ainsi acquise, ou de toute autre responsabilité comme possesseurs d'icelles en suivant les règles ci-après établies.

SECT. 2e. *Il est de plus décrété &c.* Qu'il sera ou devoir des dits acquéreurs, si l'achat a été fait dans les limites de la ville et de la paroisse de la Nouvelle Orléans, de publier trois fois dans deux des journaux imprimés dans la ville, en français et en anglais; ou si la vente a été faite hors des limites de la paroisse et de la ville aux mentionnés dans ce cas, il publiera pendant le même laps de tems et dans les mêmes langues, dans le journal qui s'imprimerait le plus près de l'endroit où la vente a été faite, un avis sommant toutes personnes qui pourraient avoir droit à la propriété en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu du quel la vente aurait été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de l'avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété &c.* Que cet avis devra être à l'autorité judiciaire par la quelle la vente aura été faite, et contiendra en outre, la description de la propriété acquise, qui est contenue dans le rapport judiciaire en faveur de l'acquéreur, et elle déclarera en outre, le prix auquel la propriété aurait été achetée.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.* Que les greffiers des cours respectives, par les quelles, les ordres, décrets ou jugemens auraient été lancés, et en vertu des quels les ventes, que l'on voudra homologuer, auraient été faites, seront tenus sur demande de l'acquéreur d'accorder l'ordre de publier le dit avis au nom de l'Etat et d'y